



Cotisations MSA pour propriétaire terrien pour chevaux loisirs

Par **Alain Martel**, le **20/12/2012** à **10:06**

Bonjour,
Malgré les jurisprudences, les textes de Loi, les preuves fournies ; comment peut-on faire valoir ses droits lorsque "le système juridique" vous considère coupable ?

Merci de me répondre
Cdt
A.M